

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 65 (1977)

Heft: 7-8

Artikel: Billet de la paysanne : une loi fédérale et ses incidences sur la vie d'une région

Autor: Petitpierre, J.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-274934>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rubrique économique

Epargne

Avoir épargné ou mieux encore : posséder une petite, même une très petite fortune signifie être indépendante. Le fait de posséder de l'argent à la banque nous aide aussi à pouvoir mieux faire face à beaucoup de difficultés dans la vie (maladies, chômage, etc.), et les intérêts de ce capital sont un petit revenu supplémentaire.

Pour commencer on met son argent sur un livret d'épargne, parce que la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne prévoit que seules les banques publiant des comptes annuels peuvent accepter des dépôts portant, sous quelque forme que ce soit, la dénomination d'« épargne ». En outre cette loi indique que les dépôts d'épargne seront, en cas de faillite, colloqués en troisième classe jusqu'à concurrence de cinq mille francs pour chaque déposant. Au-delà de ce montant, une nouvelle tranche sera colloquée dans la quatrième classe jusqu'à concurrence également de cinq mille francs.

Pour avoir de plus grande possibilités de retrait et pour diminuer le risque couru, bien que celui-ci soit déjà minime, on distribue ses épargnes sur plusieurs banques ou caisses d'épargne.

L'achat des obligations

Si le total des sommes que contiennent nos dépôts d'épargne se monte à 20000 frs environ, nous avons avantage à acheter

des obligations, car leur taux d'intérêt dépasse — au moment de l'achat en tout cas — celui des dépôts d'épargne. On commence par des obligations suisses d'un emprunt qui a été pris ferme par un groupe de banques suisses connues. C'est un placement à long terme (env. 10 à env. 15 ans), les obligations de caisse par contre sont un placement de plus court terme. Le prospectus d'émission pour les obligations est publié dans les journaux et auprès des banques. Parmi les obligations étrangères il vaut mieux choisir des emprunts en francs suisses pour ne pas courir un risque de change.

Le montant nominal des obligations (1000.- frs. une obligation) ne correspond pas nécessairement au prix qu'on doit payer. Le prix d'émission peut être en-dessous ou en-dessus de 100% du montant nominal. Dans le premier cas, le rendement effectif est plus élevé, dans le second plus bas que le taux d'intérêt nominal. Quand le niveau général des taux d'intérêt baisse, le cours des obligations à la bourse monte et vice-versa.

L'achat des actions

Une des différences fondamentales entre actions et obligations est le fait que le dividende qu'on reçoit comme actionnaire varie d'année en année et peut même être nul, si l'entreprise en question ne fait pas

de profits. Le taux d'intérêt des obligations par contre est fixe pour la durée de l'emprunt.

On n'achète pas les actions à cause du rendement. En effet, les obligations se dévaluent avec l'inflation, le montant nominal remboursé après 10 ou 15 ans restant le même. Par contre le cours des actions a en général tendance à augmenter avec la dévaluation de la monnaie. L'achat des actions se fait donc aujourd'hui comme l'achat d'objets de valeur pour éviter des pertes subies par l'inflation.

Le cours des actions reflète la situation financière de l'entreprise en question, il est aussi influencé par d'autres facteurs et varie plus que le cours des obligations. Les actions représentent un risque beaucoup plus grand que les obligations, et on ne les achète que quand on possède en forme de dépôts d'épargne et d'obligations une petite fortune d'à peu près 50000 frs. Alors on peut retirer l'argent des livrets d'épargne en cas de nécessité et ne pas vendre les actions, dont le cours n'est peut-être pas avantageux à ce moment précis.

Les banques donnent volontiers des conseils en ce qui concerne l'achat d'obligations, d'actions ou de parts de fonds de placement. Si l'on choisit soi-même, il est préférable de se décider pour des titres cotés à la bourse. Cela permet de suivre le développement des cours dans la presse ou dans des bulletins d'information. Il faut aussi envisager une répartition du risque selon les différentes branches de l'économie et, si l'on possède des titres étrangers, en outre selon les régions géographiques.

Irène Frey

(D'après un article paru dans «meyers modeblatt»)

Billet de la Paysanne

Une loi fédérale et ses incidences sur la vie d'une région

Une cause importante de l'exode rural est l'écart entre le niveau de vie dans les centres et les conditions de vie à la montagne.

De nombreuses interventions parlementaires ont attiré l'attention sur ce sujet. Deux idées ont prévalu : veiller à ce que toutes les parties du pays puissent conserver une population suffisante et améliorer de manière convenable les conditions d'existence dans les régions de montagne. Ainsi est née la loi fédérale sur l'aide en matière d'investissement dans les régions de montagne (28 juin 1974), couramment appelée : L.I.M.

Pour bénéficier de cette loi, il faut que les communes intéressées se constituent en Région, c'est-à-dire, se groupent en associations.

Pour bénéficier de cette loi, il faut que les communes intéressées se constituent en Région, c'est-à-dire, se groupent en association régionale. Cette région doit avoir ses limites géographiques propres et des besoins économiques semblables.

Le Val-de-Travers a été reconnu officiellement comme Région. Situé entièrement en zone de montagne, axé sur le cours de l'Areuse, limité par les pentes des pâturages jurassiens, il forme véritablement un tout géographique. Son économie dépend de son agriculture, de ses forêts et surtout de son industrie.

Alertés par la diminution du nombre des entreprises agricoles durant ces dernières années et par la régression de la main-d'oeuvre dans l'industrie, certains citoyens ont réagi en faisant appel à cette loi. Un groupe d'étude constitué va entreprendre un programme de développement régional sur le plan économique et de l'aménagement. Il fera l'inventaire des potentialités et des faiblesses de la région, fixera des objectifs, des mesures et des moyens d'action, dressera l'inventaire des projets d'infrastructure qui devront être réalisés dans les communes.

Les habitants de la Région espèrent améliorer les conditions économiques et sociales de leurs entreprises pour garder la main-d'oeuvre indigène et maintenir la population. Par des aides fédérales en matière touristique, industrielles et artisanales, de création de logement de vacances, le développement sera assuré. Plus de 50 «Régions» ont été constituées ou sont en voie de constitution en Suisse, prouvant la nécessité d'un soutien financier à la population montagnarde. Cette loi contribuera efficacement à rétablir l'équilibre entre les centres urbains et les régions défavorisées du pays et ceci pour le bien de toute la population.

J. Petitpierre

A propos...

La source ou l'embouchure ?

Grèves générales à Genève en 1902 et 1907, grève des maçons bâlois en 1903 et 1905, grève générale à Zurich en 1912, grève générale de 1918... Depuis la révolution industrielle et la généralisation du mode de production capitaliste, c'est essentiellement sur le lieu de travail qu'ont surgi les mouvements revendicatifs ; qu'ils aient eu pour objectif un changement radical des rapports de production ou simplement l'amélioration des conditions d'existence des ouvriers-salariés. Atelier des Charmilles, Bulova, Bürger et Jacobi, Dubied... aujourd'hui encore la lutte se poursuit sur le même terrain.

Mais pas exclusivement ; un peu partout des groupes se constituent ailleurs et dans un but différent : en Californie, la Ligue d'Action des citoyens obtient, par la voie légale d'ailleurs, la réduction des tarifs d'électricité et de gaz pour les familles ainsi que leur progressivité, anéantissant complètement le système antérieur qui faisait bénéficier les grosses industries de tarifs avantageux. A Chicago, un autre groupement parvient à faire arrêter la construction d'une gigantesque radiale autoroutière qui aurait entraîné la démolition d'une quantité de maisons locatives habitées par des Noirs. New York connaît

d'innombrables grèves de loyer. A Rhodes-Island, un comité d'action oblige les hôpitaux à fournir des soins médicaux gratuits aux chômeurs et aux familles déshéritées¹. Plus près de nous, c'est Franz Weber et son organisation qui s'emploient à sauver ce qui peut encore l'être de nos sites, c'est le mouvement de résistance aux centrales nucléaires, c'est le Pont des Sauges, le Mouvement populaire des familles, la Fédération romande des consommatrices, les associations de locataires, etc. etc.

Quel point commun ont ces différents groupes ? Ils sont constitués par des consommateurs ; leur raison d'être est l'amélioration des conditions de consommation dans la sphère particulière dont ils s'occupent. A une époque où les rapports de production capitalistes débordent largement le cadre de l'usine pour investir tous les aspects de la vie sociale et familiale, balayant l'ancien mode de vie ; à une époque, en d'autres termes, où tout est devenu marchandise, c'est-à-dire source de profit (sauf les équipements collectifs, d'où leur rareté) : le soleil, la neige, le sexe, l'art, etc., certains se rebiffent et s'associent pour engager une lutte ponctuelle sur tel ou tel point.

Ces groupes sont en général, ou du

moins se veulent, pragmatiques, pratiques, réalistes. Ils sont moins intéressés, aux Etats-Unis mais en Suisse aussi, «à agir sur l'Histoire qu'à agir sur leur vie». Les objectifs qu'ils se fixent sont plus souvent des objectifs à court qu'à long terme. Ils répudient toute idéologie, toute appartenance partisane. En fait, dans ce domaine comme pour la plupart des mouvements, on peut distinguer deux tendances principales : l'une vise avant tout à améliorer les conditions du consommateur à l'intérieur des structures du marché existantes. Autrement dit, elle se bat contre les abus du système économique sans en remettre en cause aucun de ses aspects ; c'est Ralph Nader et les associations de consommatrices américaines par exemple, «dont l'idéologie se réduit à l'attaque des monopoles tout en respectant les postulats libéraux de la libre concurrence et les règles du choix libre et individuel»². L'autre tendance estime que l'amélioration et le bien-être du consommateur ne peut se faire qu'à travers de profonds changements sociaux. En Suisse, ici comme dans tous les autres domaines, c'est le premier point de vue qui prévaut.

Quel que soit leur but final, il ne paraît pas douteux que ces groupes puissent remporter des succès, voire travailler en commun, sur des actions précises et limitées dans le temps. On peut cependant se poser quelques questions à leur sujet :

— en rejetant tout cadre théorique, ce qui leur permet sans doute de recruter des adhérents dans des couches plus larges de la population, ne risquent-ils pas de se trouver, plus ou moins rapidement, dans un cul de sac ? D'abord parce qu'ils devront, à un moment ou à un autre, prendre des options politiques et qu'ils risquent, ce jour-là, la désintégration. Ensuite, parce que théorie et action sont intimement liés ; indissociables. Peut-on mener une action pratique sans avoir fait une analyse de la société permettant de comprendre ses mécanismes, donc de définir une stratégie et une tactique ?

— ne risquent-ils pas, en se cantonnant chacun dans sa sphère particulière, de rester des mouvements isolés, favorisant peut-être une certaine prise de cons-

cience «mais dont les revendications ne s'articulent pas avec d'autres contradictions de la structure sociale, notamment les contradictions politiques et idéologiques»³.

— enfin, ces groupes peuvent-ils être les agents efficaces d'un changement quelconque ? C'est difficile à dire. On peut se demander si leur multiplication ne va pas finalement déboucher sur une attaque en règle d'aspects très nombreux de la «société de consommation» et par là forcer sa modification ; et on voit mal comment les rapports de production pourraient éventuellement résister à cet assaut. On peut aussi se demander si, la consommation étant finalement l'aboutissement de la production, ces groupes ne vont pas faire

le lien entre les deux, par conséquent étendre leur action au lieu de production. Les deux types de lutte ne sont pas exclusifs l'un de l'autre, ils peuvent se mener parallèlement, conjointement même. Après tout, les consommateurs sont aussi, pour la plupart d'entre eux, des producteurs. Et le fait qu'ils s'organisent, marquent un reflux, certes, mais pouvant mener à une contestation plus globale, pour autant qu'ils prennent conscience de la globalité des problèmes.

Clair Masnata-Rubattel

¹ Voir l'article de Janice E. Parلمان dans *Les Temps modernes* d'août-septembre 1976.

² WEBER-JOBE (Monique) — *La fédération romande des consommatrices*. Lausanne, Institut de Science politique, 1976, p. 66 et 64.

Point de rencontre

Femmes Suisses aimerait créer un point de rencontre entre femmes qui aiment écrire, peindre, sculpter et seraient heureuses d'avoir des contacts amicaux entre elles. Pour nous aider, répondez-nous avant le 15 août!

oui non

1. J'aime écrire et regrette de ne pouvoir être publiée (les comptes d'auteur sont ruinés).

J'aime peindre, sculpter, créer...

Je serais d'accord par l'entremise de Femmes Suisses de prêter un manuscrit (toile, etc) à la personne que cela intéresserait.

2. Je serais d'accord que F.S. publie quelques lignes extraites d'un manuscrit (roman, nouvelle, poème) ou la photo d'une toile, sculpture, etc.

3. J'aime lire et j'aurais du plaisir à entrer en contact avec un écrivain en herbe

4. J'aime regarder la peinture, la sculpture, même si ce n'est pas Picasso

	oui	non
1. J'aime écrire et regrette de ne pouvoir être publiée (les comptes d'auteur sont ruinés).		
J'aime peindre, sculpter, créer...		
Je serais d'accord par l'entremise de Femmes Suisses de prêter un manuscrit (toile, etc) à la personne que cela intéresserait.		
2. Je serais d'accord que F.S. publie quelques lignes extraites d'un manuscrit (roman, nouvelle, poème) ou la photo d'une toile, sculpture, etc.		
3. J'aime lire et j'aurais du plaisir à entrer en contact avec un écrivain en herbe		
4. J'aime regarder la peinture, la sculpture, même si ce n'est pas Picasso		

Nom

Adresse

Ville

Forme d'activité

Pensez-y, le
CRÉDIT SUISSE
c'est la banque de votre choix

